

## Fiche d'information sur le suivi des donneurs (FollowUp) dans des cas spécifiques

La présente fiche d'information s'adresse au personnel des services régionaux de transfusion sanguine (SRTS) et des centres de prélèvement de cellules souches du sang. Elle traite du suivi des donneurs qui se sont vu prélever soit des cellules souches du sang périphérique soit des lymphocytes (DLI). Nous vous saurions gré d'informer les donneurs dans ce sens en cas de questions de leur part.

### 1. Suivi après un don de cellules souches du sang périphérique

Avant un prélèvement de cellules souches du sang périphérique, on administre au donneur des facteurs de croissance afin de faire circuler davantage de cellules souches depuis la moelle osseuse jusqu'au sang périphérique. Outre le principe actif très usité **G-CSF**, d'autres médicaments sont autorisés en Suisse à cet effet, dont :

**Les biosimilaires** : Contrairement aux médicaments génériques identiques aux préparations de référence, les biosimilaires ne sont jamais totalement identiques au principe actif original mais simplement semblables à celui-ci. Leur autorisation de mise sur le marché requiert de ce fait des mesures de surveillance approfondies. Swissmedic autorise de longue date les biosimilaires pour la mobilisation des cellules souches du sang. De nombreuses études ont en effet confirmé la sécurité et la qualité de ces produits. Depuis quelques années, les biosimilaires sont utilisés toujours plus fréquemment chez les donneurs non apparentés.

**Le plérixafort** est administré en association avec le G-CSF lorsqu'on ne parvient pas à mobiliser suffisamment de cellules souches du sang. Cela fait quelques années que le principe actif est autorisé en Suisse. Différentes études établissent la sécurité du produit en cas de transplantation autologue de cellules souches du sang mais peu de données sont disponibles quant à son administration à des donneurs non apparentés.

*En vertu des dispositions légales en vigueur, SBSC doit assurer le suivi des donneurs de cellules souches du sang et surveiller leur état de santé pendant les dix années qui suivent un prélèvement. Il importe donc à SBSC de saisir et d'analyser des données dans le cadre du suivi afin de continuer de garantir une qualité et une sécurité optimales du don de cellules souches du sang. C'est pourquoi le donneur se voit poser des questions, lors du suivi, sur le principe actif employé et ses éventuels effets indésirables. Ces contrôles et les données collectées à cette occasion visent en premier lieu la protection de la santé du donneur mais profitent également aux futurs donneurs et receveurs.*

### 2. DLI – analyse des sous-populations de lymphocytes

Lors du processus «perfusion de lymphocytes de donneur» (DLI), des leucocytes d'un donneur de cellules souches du sang sont collectés puis administrés au patient après la transplantation. Ces cellules sont en mesure d'identifier les cellules cancéreuses et, par là, de réduire le risque de récurrence. Suite à un prélèvement de lymphocytes, il peut arriver que le nombre de lymphocytes chez le donneur reste réduit, même des mois plus tard. A ce jour, rien ne laisse penser que cela pourrait avoir un effet négatif sur la santé du donneur.

Pour pouvoir mieux suivre ces cas, des analyses complémentaires s'imposent. On réclame alors souvent, lors du suivi, une détermination des sous-groupes de lymphocytes, en l'occurrence une répartition des lymphocytes du sang périphérique en lymphocytes B et T. En effet, l'interaction entre les différentes sous-populations de lymphocytes doit être équilibrée pour que leur fonction globale soit adéquate. Il s'ensuit que le test de la répartition des différentes populations revêt une importance cruciale pour l'analyse du système immunitaire cellulaire.

*SBSC a introduit cette détermination des sous-groupes dans l'optique de la protection du donneur et espère parvenir grâce aux résultats à affiner les conclusions sur les effets des prélèvements de lymphocytes sur le donneur.*